

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 janvier 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : M. DANIERE (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme KAROUBI (pouvoir M. BAZIN) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)

**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2006 - Avis du Conseil Municipal**

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'Enseignement et de l'Université, expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a communiqué ses projets de modification de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2006.

Les propositions définitives ne pouvant être arrêtées qu'après consultation des instances paritaires de l'Education Nationale qui interviendra début février 2006, les projets de carte scolaire soumis à l'avis du Conseil Municipal constituent donc un champ d'études qui sera présenté au Comité Technique Paritaire et au Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie ne connaissant pas à ce jour, la dotation des postes au plan départemental, ce champ d'études est établi à partir des taux d'encadrement de référence utilisés les années précédentes, à savoir :

- 30 élèves par classe en maternelle hors ZEP,
- 25 élèves par classe en maternelle en ZEP,
- 25,6 élèves par classe en élémentaire hors ZEP,
- 20 élèves par classe en élémentaire en ZEP.

Par conséquent les mesures suivantes sont susceptibles de modifier l'organisation de la structure scolaire de la ville de Dijon.

**1 - Attributions d'emplois (cinq ouvertures)**

- Ouest élémentaire : 4<sup>ème</sup> classe
- Trémouille élémentaire : 7<sup>ème</sup> classe
- Lamartine élémentaire : 7<sup>ème</sup> classe
- Camille Flammarion élémentaire : 6<sup>ème</sup> classe
- York élémentaire : 4<sup>ème</sup> classe.

## 2 - Retraits d'emplois (dix fermetures)

- Champs Perdrix élémentaire : 6<sup>ème</sup> classe
- Dampierre élémentaire : 9<sup>ème</sup> classe
- Drapeau élémentaire : 7<sup>ème</sup> classe
- Jean Jaurès 1 élémentaire : 7<sup>ème</sup> classe
- Larrey élémentaire : 9<sup>ème</sup> classe
- Victor Hugo élémentaire : 12<sup>ème</sup> classe
- Mansart élémentaire : 8<sup>ème</sup> classe
- Nord élémentaire : 7<sup>ème</sup> classe
- Clemenceau maternelle : 4<sup>ème</sup> classe
- Camille Flammarion maternelle 4<sup>ème</sup> classe.

Aucune mesure de blocage ni de provision n'est envisagée. En revanche, des mesures d'ajustement seront étudiées avant les vacances d'été 2006.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Conseil Municipal doit faire connaître son avis sur ces éléments d'étude, qui seront proposés aux instances paritaires de l'Education Nationale avant arrêt des mesures définitives.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- émettre un avis favorable aux ouvertures de classes ;
- émettre un avis défavorable aux fermetures se traduisant par une moyenne par classe supérieure après mesure à :
  - 30 élèves par classe en maternelle hors ZEP,
  - 23 élèves par classe en maternelle en ZEP,
  - 25 élèves par classe en élémentaire hors ZEP,
  - 20 élèves par classe en élémentaire en ZEP,

c'est à dire :

- Dampierre élémentaire : 9<sup>ème</sup> classe
- Larrey élémentaire : 9<sup>ème</sup> classe
- Victor Hugo élémentaire : 12<sup>ème</sup> classe
- Nord élémentaire : 7<sup>ème</sup> classe
- Clemenceau maternelle : 4<sup>ème</sup> classe
- Camille Flammarion maternelle : 4<sup>ème</sup> classe ;

- émettre un avis très défavorable aux deux fermetures envisagées à :
  - Mansart élémentaire, qui enregistrerait une moyenne par classe de 25,14 élèves et qui accueille deux classes d'enfants du voyage,
  - Champs Perdrix élémentaire, qui enregistrerait une moyenne par classe de 25,40 élèves et qui se situe dans un quartier qui, sans être classé en ZEP, présente des caractéristiques proches des quartiers qui le sont ;

- demander que l'ensemble des mesures de fermetures fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs constatés en juin 2006.

Rapport adopté à la majorité avec 1 abstention.

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**